



***Observatoire sur les systèmes d'information
les réseaux et les inforoutes au Sénégal***

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

n°97 août 2007

Sommaire

Editorial

Où va le Sénégal ?

Actualités

L'ARTP aurait adressé une nouvelle mise en demeure à la Sonatel

Lancement de « NoOmag », le Magazine Nomade sénégalais en ligne

Enda Tiers-Monde appuie à l'utilisation de cabines GSM solaires en milieu rural

Lancement du portail des volontaires de l'éducation

Le recours de la Sonatel rejeté par le Conseil d'Etat

Retrait de la plainte de Youssou Ndour et accord BSDA/Jololi

Microsoft Afrique de l'Ouest et du centre en guerre contre le piratage des logiciels

Mohamadou Arabani Saibou élu Directeur de l'ESMT

Politique

Adoption d'un décret obligeant les opérateurs mobiles à identifier leurs abonnés

Consultations en vue de l'attribution de la licence globale de télécommunications

Attribution d'une nouvelle fréquence à la station de radio Première FM

Bitilokho Ndiaye nommée Directeur de la Communication

Changement du plan national de numérotation du téléphone

Infrastructures et services

L'AfriNic encourage la migration vers l'IPv6

Juriscompanion.com désormais disponible via le WAP

Projets

Le satellite africain de télécommunication RASCOM pourrait être lancé début en 2007

La Chine devrait appuyer l'extension de l'intranet gouvernemental à toutes les régions

Rendez-vous

Première conférence ARTAO/CEDEAO sur l'itinérance GSM

Editorial

Où va le Sénégal ?

N'eut été la révélation faite par le site d'information en ligne « Nettali » le 16 août 2007, peu de gens auraient su que l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), procédait en ce mois d'août 2007 à une consultation restreinte en vue de l'attribution d'une licence globale de télécommunications. En juillet 2004, lorsque fut convoquée à la hâte, à la veille de la fin officielle du monopole de la Sonatel, une journée de concertation sur la libéralisation du secteur des télécommunications, nombre d'acteurs regrettèrent l'absence de visibilité et de prévisibilité de la politique mise en œuvre par l'Etat et réclamèrent la publication rapide d'une lettre de politique sectorielle. En effet, celle qui avait été examinée et adoptée en Conseil des ministres le 5 février 2004 ne fut jamais rendue publique puisqu'à peine approuvée, elle fut retirée, sans explication, de la circulation. En janvier 2005, une nouvelle lettre de politique sectorielle fut rendue publique en même temps que l'annonce du prochain lancement d'un appel d'offres pour une licence globale de télécommunications (Fixe, mobile et Internet). Le changement de Directeur Général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) en juin 2005 conduisit à la suspension du processus et ce n'est qu'en novembre 2005, à l'occasion de la deuxième session du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) organisée à Tunis, que le Directeur Général de l'ART publia un communiqué officiel dans lequel il annonçait qu'un cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres international pour la désignation du nouvel opérateur global de télécommunications était en cours d'élaboration et serait publié en janvier 2006. Cependant, il n'en fut rien et pendant des mois la situation resta inchangée au motif que l'ART procédait au toilettage du Code des télécommunications, afin que le choix de l'opérateur puisse se faire via un appel d'offres international. Depuis cette date, en dehors des informations faisant état de l'intérêt d'entreprises marocaines, sud-africaines, saoudiennes et chinoises pour l'acquisition de cette troisième licence, aucune information officielle ne fut publiée concernant l'existence d'un cahier des charges. Rencontrant un groupe de députés le 6 août 2007, le Directeur Général de l'ARTP indiqua que le processus était en voie de finalisation et que sept opérateurs avaient manifesté un intérêt pour la licence globale. C'est par la presse du 16 août, confirmée par le Directeur générale de l'ARTP le 17 août que l'on apprit qu'une consultation restreinte était en cours conformément à l'article 21 du Code des télécommunications avec pour date limite de dépôt des offres le 31 août 2007. Finalement, ce processus, lancé dans la plus grande discrétion le 11 août 2007, a abouti, d'après l'ARTP, à la réception de trois offres fermes, ce qui est bien peu compte tenu de l'enjeu. Officieusement l'ARTP a fait savoir que le recours à cette procédure visait à préserver les intérêts de l'Etat par la maximisation des gains et à limiter la compétition aux opérateurs dont les compétences techniques étaient avérées. Nous osons espérer que le secteur privé national sénégalais qui réclame depuis toujours qu'une participation à hauteur de 51% lui soit réservée dans le capital du nouvel opérateur, figure parmi les trois soumissionnaires. Au vu des graves manquements constatés sur le réseau Orange au Sénégal, la notion même de partenaire stratégique, sensé apporter avec lui la technologie de pointe indispensable, est devenu peu crédible pour écarter les nationaux. Pour rappel, il n'y avait pas un seul expatrié à la Sonatel au moment de l'ouverture de son capital, et c'est précisément à cette époque qu'elle a bâti l'un des meilleurs réseaux en fibre optique du continent. Si l'on admet que les réseaux de télécommunication sont aujourd'hui les points nodaux d'enjeux géostratégiques majeurs, on ne peut que s'inquiéter de la manière dont le Sénégal, qui s'est positionné aux premiers rangs de la lutte contre la fracture numérique et dont le Président est à la base de la création d'un Fond mondial pour y remédier, règle une question aussi vitale que l'attribution d'une licence globale de télécommunication. On est également en droit de s'interroger sur l'existence d'une véritable volonté politique de s'appuyer sur les TIC comme levier important permettant de mettre le Sénégal sur la voie de la

croissance accélérée de manière à intégrer la catégorie des pays émergents. Comme à chaque fois qu'il s'agit de prendre une mesure déterminante pour l'avenir de notre pays, la question « Où va le Sénégal ? » posée par Pierre Fougeyrollas en 1970 semble être toujours d'actualité...

**Amadou Top
Président d'Osiris**

Actualités

* L'ARTP aurait adressé une nouvelle mise en demeure à la Sonatel

Selon une information publiée par le quotidien Le Matin, dans son édition du 28 août 2007, l'Agence de régulation des télécommunications et des Postes (ARTP) aurait adressé une nouvelle mise en demeure à la Sonatel l'invitant à respecter les termes du cahier des charges qui la lie à l'Etat en mettant fin à la persistance des perturbations sur son réseau de téléphonie mobile. Interrogé à ce sujet, le Directeur de la Communication de la Sonatel, Abdou Karim Mbengue, a dit ne pas être au courant de ces nouvelles injonctions.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Lancement de « NoOmag », le Magazine Nomade sénégalais en ligne

Les éditions Teyloulènes, un collectif de jeunes habitant la Patte d'Oie Builders, viennent de mettre en place le site web NoOmag, le Magazine Nomade sénégalais en ligne. Ce portail à but non lucratif, qui se veut différent des autres portails en parlant le moins possible de politique, est réalisé par des bénévoles et est ouvert à tous ceux qui voudront bien contribuer à son alimentation.

NoOmag : <http://www.noomag.com/>

* Enda Tiers-Monde appuie à l'utilisation de cabines GSM solaires en milieu rural

Dans le cadre du Projet de promotion de l'entreprise d'énergie en milieu rural (AREED), financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Enda Tiers monde a mis à la disposition d'opérateurs sénégalais près de 80 millions de francs CFA durant l'année 2006 pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie en milieu rural. Cette somme a servi pour l'essentiel à la diffusion des cabines téléphoniques GSM fonctionnant à l'énergie solaire en milieu rural.

AREED : <http://www.ared.org/>

ENDA : <http://www.enda.sn/>

* Lancement du portail des volontaires de l'éducation

Le 10 août 2007, la Direction du projet des volontaires de l'éducation (Dpve) a procédé au lancement officiel du portail des volontaires de l'éducation. Grâce à ce dispositif technopédagogique, les volontaires de l'éducation peuvent désormais se former, s'auto-évaluer, apprendre et préparer des diplômes professionnels sans être obligés de se déplacer.

Portail des volontaires de l'éducation : <http://www.volontaires.sn/>

* Le recours de la Sonatel rejeté par le Conseil d'Etat

Le 8 août 2007, le Conseil d'Etat, juge administratif suprême, a rejeté le recours en annulation introduit par la Sonatel contre la décision de sanction prononcée à son encontre par l'Agence de régulation des télécommunications et des Postes (ARTP). Pour rappel, le 26 janvier 2007, l'ARTP avait infligé une sanction à l'encontre de la Sonatel consistant en une pénalité de 3.196.800.000 F CFA, à la suite d'interruptions répétées et prolongées du service

de son réseau mobile faisant suite à une mise en demeure, non suivie d'effet, qui lui avait été signifiée le 3 juillet 2006. La décision du Conseil d'Etat étant définitive, la Sonatel devra verser le montant de la pénalité dans les caisses du Trésor public, conformément à l'article 39 du Code des Télécommunications.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Retrait de la plainte de Youssou Ndour et accord BSDA/Jololi

Suite à des concertations tenues sous l'égide du ministre de la Culture et du Patrimoine historique classé entre les représentants du Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) et ceux du label Jololi, Youssou Ndour a finalement décidé de retirer sa plainte contre le BSDA. En contrepartie, le BSDA s'est engagé à répartir les droits déjà perçus au terme des contrats de téléchargement de sonneries mobiles avec diverses sociétés prestataires de service en ligne. Cet accord a été officialisé dans le cadre d'un communiqué commun BSDA/Jololi en date du 8 août 2007 invitant par ailleurs le BSDA à mettre en place un dispositif d'informations sur ses activités et sur la nouvelle loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins et prévoyant la mise en place d'un organe consultatif regroupant tous les acteurs culturels concernés ou intéressés par le phénomène nouveau du téléchargement dont la coordination sera assurée par le Ministre de la Culture.

Ministère de la culture et du Patrimoine historique classé: <http://www.culture.gouv.sn/>

* Microsoft Afrique de l'Ouest et du centre en guerre contre le piratage des logiciels

Le 1er août 2007, les responsables de Microsoft Afrique de l'Ouest et du centre ont organisé un rencontre afin de sensibiliser les acteurs du secteur informatique sur la nécessité de lutter contre le piratage des logiciels. Selon le responsable régional anti-piratage de Microsoft Afrique de l'Ouest, Serge Ntamack, citant les chiffres d'un organisme indépendant spécialisé sur la question, le taux de piratage serait de 80% en Afrique francophone et de 82% au Sénégal. Réagissant à ces propos, certains participants ont souligné le prix élevés des licences et appelé Microsoft à pratiquer des prix adaptés aux réalités africaines.

* Mohamadou Arabani Saibou élu Directeur de l'ESMT

Le Conseil d'administration (CA) de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) réuni les 28 et 29 juillet 2007 à Niamey (Niger) a élu une nouvelle équipe dirigeante. C'est ainsi que Mohamadou Arabani Saibou a été élu Directeur en remplacement de Brahim Adama Fall et Tahirou Ouattara, Directeur de la formation et de la recherche en remplacement de Nicolas Thon.

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

Politique

* Adoption d'un décret obligeant les opérateurs mobiles à identifier leurs abonnés

Dans le cadre de la décision des autorités de rendre obligatoire l'identification des usagers de la téléphonie mobile, le Président de la République a signé le décret n°2007-937 du 7 août 2007 portant identification des acheteurs et utilisateurs de services de téléphonie

mobile offerts au public. Ce décret fait obligation aux opérateurs de téléphonie mobile de procéder à l'identification des acheteurs et utilisateurs de cartes SIM et leur accorde un délai de douze mois pour la mise en place d'un dispositif technique approprié.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Consultations en vue de l'attribution de la licence globale de télécommunications

Suite à la révélation par le site d'information en ligne « Nettali » le 16 août 2007 que l'Etat consultait « en catimini » un certain nombre d'opérateurs de télécommunications en vue de l'attribution d'une troisième licence de téléphonie, le Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Daniel Seck, a adressé un communiqué à l'Agence de presse sénégalaise (APS) pour confirmer l'information le 17 août 2007 alors que la veille le responsable de la communication de l'ARTP, Elimane Ly déclarait n'avoir pas d'informations à communiquer sur le sujet. Dans ce communiqué, l'ARTP annonce avoir demandé à tous les opérateurs qui se sont manifestés auprès des autorités du Sénégal en vue de l'attribution de la nouvelle licence globale de télécommunications de remettre une "offre ferme" avant le 31 août 2007. Selon l'ARTP, cette procédure de consultation est conforme à l'article 21 du Code des télécommunications.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Attribution d'une nouvelle fréquence à la station de radio Première FM

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a finalement attribuer la fréquence 105.9 à la station de radio Première FM, appartenant au Groupe Avenir Communication éditeur du journal Le Quotidien. Pour mémoire, le Groupe Avenir Communication, qui s'était vu opposer une fin de non recevoir à sa demande de fréquence au motif que "la bande FM était saturée", avait tenté de contourner cet obstacle en rachetant la société Iso Trading attributaire de la fréquence 92.3. Cependant, le jour même du lancement de station, le 30 mai 2007, l'ARTP avait ordonné la suspension des émissions, fait mettre le matériel sous scellés et saisi l'émetteur (voir Batik n°94 mai 2007).

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

Le Quotidien : <http://www.lequotidien.sn/>

* Bitilokho Ndiaye nommée Directeur de la Communication

A l'occasion de la séance du Conseil des ministres du 2 août 2007, Bitilokho Ndiaye, sociologue de formation, a été nommée Directeur de la Communication au ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (MPTNTIC) en remplacement de Modou Ngom qui occupait ces fonctions depuis 1998.

MPTNTIC : <http://www.telecom.gouv.sn/>

* Changement du plan national de numérotation du téléphone

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a lancé une vaste campagne d'information afin de préparer le passage du plan national de numérotation du

téléphone de sept (7) à neuf chiffres (9) dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 octobre 2007. A partir de cette date, il ajouter :

- 33 devant les numéros de téléphone fixe de la Sonatel ;
- 76 devant les numéros de téléphone mobile Tigo ;
- 77 devant les numéros de téléphone mobile Orange.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

Infrastructures et services

* L'AfriNIC encourage la migration vers l'IPv6

Dans une correspondance en date du 1er août 2007, Adiel A. Akplogan, Directeur général de l'African Ntework Information Center (AfriNIC), a alerté ses membres sur le fait que le stock d'adresses IPv4 disponibles risquait d'être épuisé d'ici trois à quatre ans. En conséquence de quoi, il appelle les opérateurs à adopter rapidement le protocole IPv6. Pour encourager ce mouvement, le conseil d'administration d'AfriNIC a d'ailleurs décidé de reconduire l'annulation de tous les frais associés à l'allocation d'adresses IPv6 par l'AfriNIC.

AfriNIC : <http://www.afrinic.net/>

* Juriscompanion.com désormais disponible via le WAP

La plateforme d'information juridique sénégalaise JurisCompanion.com est désormais accessible via le WAP pour les possesseurs de téléphones compatibles avec cette technologie. Plateforme d'informations juridiques, JurisCompanion.com permet de faire des recherches dans une base de données mêlant textes de loi, jurisprudence, doctrine, extraits du journal officiel de la république du Sénégal, etc. Des services annexes sont également proposés tels des consultations juridiques, un espace d'échanges, des formulaires administratifs, un calendrier d'événements juridiques, un flux RSS, etc. Ce portail est un des rares sites sénégalais accessible à travers un téléphone portable.

JurisCompanion.com : <http://www.juriscompanion.com/>

Projets

* Le satellite africain de télécommunication RASCOM pourrait être lancé en décembre 2007

Le 7 août 2007, lors de la cérémonie de commémoration du 47^e anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le ministre des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, Hamed Bakayoko, a déclaré que le financement du projet de satellite africain de télécommunication RASCOM était désormais bouclé. Il a ajouté que la construction du satellite était terminée et que son lancement était prévu pour début décembre 2007 par une fusée Ariane lancée à partir de Kourou (Guyane française). Selon diverses sources, le lancement de ce satellite de télécommunication devrait avoir lieu le 1er décembre 2007 mais compte tenu des vicissitudes connues par ce projet la prudence est de rigueur.

RASCOM : <http://www.rascom.org/>

* La Chine devrait appuyer l'extension de l'intranet gouvernemental à toutes les régions

A l'occasion d'une visite à l'hôpital régional de Saint-Louis, dans le cadre d'une visite de terrain ayant pour objet l'évaluation des besoins liés à la mise en place d'un plateau de télémédecine par la société chinoise Huawei, Moustapha Ndiaye, Conseiller technique chargé des technologies de l'information et de la communication à l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), a annoncé que la Chine allait appuyer l'extension de l'intranet gouvernemental à toutes les régions du Sénégal.

ADIE: <http://www.adie.sn/>

Rendez-vous

* Première conférence ARTAO/CEDEAO sur l'itinérance GSM

La première conférence sur l'itinérance GSM (roaming) organisée par l'Assemblée des régulateurs d'Afrique de l'Ouest (ARTAO) et la Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se tiendra au siège de la Commission de la CEDEAO du 12 au 14 septembre 2007 à Abuja (Nigeria).

ARTAO : <http://www.watra.org/>

CEDEAO : <http://www.ecowas.int/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, août 2007.
